

Mise en place de points de compostage collectif

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

**Syndicat Mixte Départemental pour L
Elimination des Dechets**

19, Rue Cruveilhier
Bp 13 114
www.syded87.org



JARRY
Laurent
Nouvelle Aquitaine
laurent.jarry@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé Ménages / Grand public, Prévention des déchets, , Habitat collectif, Déchets verts,, Biodéchet, Composteur

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Dès 2006, le SYDED de la Haute-Vienne a fait la promotion du compostage domestique en proposant à la vente des composteurs à prix aidés. Aussi, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, le SYDED a souhaité élargir la pratique à l'habitat collectif en développant le compostage en pied d'immeuble et de quartier.

L'habitat vertical est peu présent sur le territoire du SYDED, il est constitué pour une grande majorité de petits ensembles résidentiels appartenant pour l'essentiel au principal bailleur social du département l'ODHAC. Afin de développer cette action, le SYDED a donc passé une convention de partenariat avec ce dernier. Trois communes pilotes ont été choisies en concertation avec le bailleur avant d'étendre l'action à toutes les résidences du territoire du SYDED. Avant chaque installation, les habitants sont informés par affichage, en portes à portes et dans le journal du bailleur. Les composteurs sont alors installés en leur présence. Sur chaque site, des référents sont formés lorsqu'il y a des volontaires. Les apports en broyat, le suivi et l'animation des sites sont assurés par le SYDED ou par l'association partenaire. L'apport de broyat est assuré lorsque cela est possible par les services communaux. Le compost mûr est distribué lors d'une demi-journée festive à laquelle les habitants sont conviés. Il est désormais mis à disposition dans des bacs et les habitants sont invités à venir se servir. Le compost est utilisé dans les jardinières, les parterres communs ou des jardins des résidents. L'installation de points de compostage se poursuivra dans les années à venir, le rythme des installations dépendant des capacités à suivre les sites. Le SYDED en parallèle équipe les établissements publics et certains privés.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Réduire la part de déchets fermentescibles dans les OMr

Favoriser et pérenniser la pratique du compostage partagé en mettant en place du matériel et un suivi des sites

Résultats quantitatifs:

20 points de compostage partagé répartis sur 13 sites

174 foyers participants soit 316 personnes

Estimation du détournement : entre 19 et 25 T/an

Résultats qualitatifs :

Nombre d'inscrits stable

Aucun problème rencontré

MISE EN OEUVRE

Planning:

2010 : présentation et validation du projet par les élus et par le comité de suivi du PLPD

Convention de partenariat avec l'ODHAC

2011 : premières installations dans 3 communes pilotes

Convention de partenariat avec l'association *Le monde allant vers* pour le suivi des sites sur une commune

2012 : recrutement d'un agent dédié au compostage

Formation de l'agent dédié et de la chargée de prévention comme maîtres composteurs

2013 : 3 résidences supplémentaires équipées

2014 : suivi des sites

2015 : installations supplémentaires prévues sur deux communautés de communes

Année principale de réalisation:

2010

Moyens humains :

1 maître composteur pour la mise en place, sensibilisation et suivi (environ 150 h/an)

2 ambassadeurs du tri et de la prévention pour la sensibilisation des habitants (environ 2 jours /résidence)

1 chargée de prévention des déchets pour la coordination et le suivi (50 h/an au lancement du projet, environ 15h/an après),

1 chargée de communication (ponctuellement)

Personnel association partenaire (environ 100 h/an) pour la sensibilisation et le suivi des sites

Moyens financiers :

2 000 €/an convention avec association

10 000 € depuis le lancement de l'opération pour les panneaux de consignes et d'information

De 40 à 100 € par composteur/bac broyat (3 par point de compostage)

15 € par aérateur mis à disposition (en principe 1 par site)

3 € par bio-seau X nombre de foyers

Environ 300 € de petits supports de communication (ponctuellement sur les sites à équiper)

Moyens techniques :

Composteurs + bacs broyat + aérateurs + panneaux de consignes et d'information

Crocs de jardin + pelles + big bag

Partenaires mobilisés :

ODHAC de la Haute-Vienne

Association *Le monde allant vers...*

Communes, Communautés de communes

VALORISATION

Facteurs de réussite :

un planning rigoureux, une communication efficace sont nécessaires pour une bonne reproductibilité de l'opération

Recommandations éventuelles:

Dans la mesure du possible, essayer d'impliquer le bailleur dans le suivi des sites et s'assurer de l'approvisionnement en broyat facilement.



Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®



[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **septembre 2015**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.